



Département de l'éducation, de la culture et du sport
Departement für Erziehung, Kultur und Sport

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

**Aux destinataires
(selon liste annexée)**

Contact Arsène Duc (chef du Service administratif, juridique et du sport) ☎ 027 606 40 55, arsene.duc@admin.vs.ch

Avant-projet de loi sur le sport – Procédure de consultation

Mesdames et Messieurs,

Dans le courant de cet automne 2011, le groupe de travail désigné par le Conseil d'État a achevé l'élaboration d'un avant-projet de loi sur le sport. Cette démarche donnait suite à plusieurs interventions parlementaires.

Le développement de la place du sport dans notre société s'est accéléré ces dernières décennies à tel point que la création d'une loi est devenue aujourd'hui incontournable. En posant les bases d'une véritable vision des activités physiques et sportives, la loi permettra de répondre aux exigences futures de notre canton dans ce domaine.

En date du 23 novembre 2011, le Conseil d'État, sans se prononcer sur son contenu, a autorisé la mise en consultation de l'avant-projet de loi. C'est pourquoi nous sollicitons votre avis.

Le dépouillement étant partiellement automatisé, seules les réponses sur le questionnaire en ligne seront prises en compte. Vous trouverez tous les documents utiles sur le site Internet du Canton du Valais (adresse : www.vs.ch « procédures de consultation / consultations cantonales »).

Les questionnaires seront accessibles

du 5 décembre 2011, 8 h au mardi 31 janvier 2012, 18h00.

Pour y accéder, vous devrez taper le **mot de passe** : « **loisportvs** ».

Selon les nouvelles dispositions, les réponses des organismes mentionnés sur la liste de consultation seront publiées sur le site de l'État.

En vous remerciant par avance de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos salutations les meilleures.

Claude Roch
Conseiller d'État

